

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2009

Le conseil municipal, dûment convoqué le 28 mai 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Christophe COQUART - Patrick DER-KEVORKIAN – Magali TAFARO - Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS - Franck ALBANESE - Murielle BARBECOT.

Excusée : Corinne CASALS

Secrétaire de séance : Corinne DECOLLONGE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour :

- remboursement sinistre
- remboursement location salle des fêtes

REGLEMENT DU CIMETIERE

Après avoir pris connaissance du règlement du cimetière proposé par Monsieur le Maire, l'assemblée approuve à l'unanimité les termes de ce règlement.

TARIFS DES CASES DE COLUMBARIUM

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée à l'unanimité fixe comme suit les tarifs de cases de columbarium :

- pour une durée de 15 ans 550 €
- pour une durée de 30 ans 1 100 €

REGLEMENT DU MARCHE

Monsieur FONTIBUS arrive à ce stade de la séance.

Monsieur le Maire communique l'arrêté municipal réglementant le marché local.

REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame DECOLLONGE présente le règlement qui a été établi pour régir le fonctionnement du restaurant scolaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, ce règlement est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES

L'assemblée étudie les demandes de subvention exceptionnelles formulées par l'APSM et le Football Club de St Marcel. L'assemblée accepte le versement de ces deux subventions.

Les décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité :

Budget principal :

023 (virement à la section d'investissement)	1 954 €
6574 (subventions)	700 €
6419 (remboursement s/rémunération du personnel)	2 854 €
21318-59 (columbarium)	- 1846 €
21538-78 (réseau EP route de Birieux)	3 800 €
021 (virement de la section fonctionnement)	1 954 €

Budget local commercial :

61522 (bâtiments)	2 440 €
7718 (remboursement sinistre)	2 440 €

IFTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'instituer le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires. En effet madame la secrétaire de Mairie actuellement rédacteur territorial et à l'échelon 8 de ce grade, ne peut plus bénéficier de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité d'instituer ce régime qui bénéficiera à Madame la Secrétaire de Mairie à compter du 1^{er} juillet 2009.

REMBOURSEMENT SINISTRE

L'assemblée accepte à l'unanimité le remboursement proposé par la société d'assurances GROUPAMA de 2 439,97 € suite à l'effraction qui a eu lieu à l'épicerie.

REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur PRIOUX, qui avait loué la salle des fêtes les 4 et 5 juillet 2009, pour des raisons familiales a annulé cette location.

L'assemblée à l'unanimité accepte le remboursement d'un montant de 87,50 €.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur NOUET :

- rend compte de la réunion de la commission jeunesse – loisirs – culture : le concours de fleurissement fonctionnera de la même manière que l'année dernière. La pose d'un abri pour les jeunes sur le fonds du stade est reportée, les crédits votés n'étant pas suffisants.

- Le Syndicat des Territoires de la Chalaronne a programmé le nettoyage d'une partie de la Brévonne.

Messieurs PETRONE et SILVESTRE :

- communiquent l'avancement des différents travaux en cours sur la commune (aménagement de la place devant l'école, puits, travaux de peinture à l'école, choix du cabinet pour le diagnostic de l'installation électrique de l'école et lancement d'une consultation pour les problèmes d'intrusion d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement)

La séance est levée à 22 heures 30

D.PETRONE

J. NOUET

G.SILVESTRE

C.DECOLLONGE

C.COQUART

C.LAMBERT

M.TAFARO

P.DER-KEVORKIAN

C.TAPONAT

C.JOSSERAND

JP FONTIBUS

F.ALBANESE

M.BARBECOT